



Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023



Octobre 2020

Canada

Résumé

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) avance dans son mandat qui consiste à faire progresser une réconciliation significative et à renouveler la relation de la Couronne avec les peuples autochtones, tout en travaillant avec ses partenaires, notamment les provinces, les territoires, les peuples autochtones et les habitants du Nord, afin de soutenir le développement d'un pays dynamique, prospère et durable, et d'appuyer le développement continu dans la région de l'Arctique et du Nord. Ce faisant, le Ministère s'engage à faire progresser les objectifs de développement durable du Canada dans l'ensemble du gouvernement. Cela comprend notamment de prendre des mesures contre les changements climatiques, de faciliter l'accès à une alimentation et à une agriculture durables et de faire progresser la réconciliation, comme le prévoit la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2019 à 2022, et en coordination avec les efforts du Canada pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Adopté par le Canada et tous les États membres des Nations Unies en 2015, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un modèle commun de partenariat, de paix et de prospérité pour tous les peuples et la planète, maintenant et à l'avenir. Il fait fond sur 17 objectifs de développement durable (ODD) qui permettront de relever les défis actuels sur les plans social, économique et environnemental. Ces objectifs reconnaissent que l'élimination de la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique, tout en luttant contre les changements climatiques et en s'efforçant de protéger et de préserver l'environnement.

La Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie ministérielle de développement durable de RCAANC qui l'appuie soutiennent l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en œuvre ces objectifs. Comme l'indique le plan provisoire du Canada, intitulé « Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 », la Stratégie nationale visera à élaborer des plans de participation inclusifs à long terme avec les partenaires et les collectivités autochtones, les organisations autochtones nationales, les organisations signataires de traités modernes et les gouvernements autochtones autonomes. Il cherchera en outre à cerner les possibilités de collaboration et d'intégration des perspectives, priorités et modes de connaissance autochtones dans les ODD; soutenir le renforcement des capacités et mieux faire connaître le Programme 2030.

À mesure que les travaux sur la stratégie nationale du Programme 2030, se déroule et son achèvement prévu d'ici la fin 2020, il sera crucial pour le processus de la SFDD d'identifier les liens avec la Stratégie nationale 2030 du Canada, qui offre une mise en œuvre complémentaire et améliorée du développement durable et qui signifie de bâtir un avenir plus équitable et plus durable sur le plan environnemental avec les partenaires et les communautés autochtones.

À l'échelle pangouvernementale, la SFDD est préparée tous les trois ans et constitue le principal véhicule du gouvernement fédéral pour la planification et la production de rapports sur le développement durable. La SFDD de 2019 à 2022 comprend 13 objectifs ambitieux qui représentent l'engagement du Canada envers l'environnement et le développement durable. Afin de s'aligner sur cette stratégie globale, et comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*, RCAANC est responsable de préparer sa propre Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) qui s'harmonise avec la SFDD. La SMDD du Ministère décrit les activités que RCAANC s'est engagé à entreprendre au cours des trois prochaines années afin de faire progresser les objectifs plus larges énoncés dans la SFDD. La collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et territoires, les peuples autochtones, l'industrie, les collectivités et les particuliers canadiens sont des éléments essentiels pour atteindre ces objectifs. Le Ministère continuera à travailler avec ses partenaires pour faire progresser les priorités en matière de durabilité et intégrer les considérations environnementales et de développement durable dans les politiques, les plans et les programmes, au profit de tous les Canadiens.

RCAANC soutient et dirige une multitude d'activités qui contribuent à la réconciliation entre la Couronne et les peuples autochtones, ainsi qu'au développement des communautés du Nord et de l'Arctique. Cependant, certaines des activités appuyées par le Ministère peuvent avoir des effets collatéraux sur l'environnement. Comme le reconnaît le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, les considérations climatiques revêtent une importance particulière pour les partenaires autochtones, représentés par les organisations autochtones nationales, mais aussi pour les communautés, les résidents du Nord et les gouvernements territoriaux qui sont témoins des effets des changements climatiques à un rythme considérablement accéléré par rapport au reste de la population canadienne. Les recherches suggèrent que le climat se réchauffe trois fois plus rapidement dans le Nord que dans les régions du sud du Canada et, par conséquent, la question des changements climatiques est

particulièrement préoccupante pour RCAANC et ses partenaires pour qui les conséquences des changements climatiques aggraveront les problèmes existants dans la santé, le coût de la vie élevé, l'énergie et le développement durable.

En vue de contribuer aux priorités environnementales du Canada, des peuples autochtones, des gouvernements territoriaux et des habitants du Nord, la Stratégie reflétera la participation du Ministère aux efforts pangouvernementaux de développement durable. En particulier, la section 3 de la présente Stratégie détaille la manière dont le Ministère s'engage dans des actions visant à réduire les impacts environnementaux et travaille avec ses partenaires pour atteindre les objectifs fédéraux de développement durable, tels qu'ils sont énoncés dans la SFDD et également dans les ODD des Nations Unies. Cela comprend l'harmonisation du Ministère avec la Politique sur les achats écologiques, qui appuie les efforts du gouvernement du Canada à promouvoir la gérance de l'environnement en intégrant les considérations de performance environnementale dans le processus décisionnel en matière d'approvisionnement. De plus, RCAANC a développé un ensemble de programmes ciblés spécifiquement sur les enjeux et les réalités de la vie dans le Nord, tels que le programme Nutrition Nord Canada, qui offre aux communautés isolées un meilleur accès à des aliments nutritifs périssables, ou le programme des Sites Contaminés du Nord, qui s'efforce de réduire ou d'éliminer, dans la mesure du possible, les risques pour la santé humaine et environnementale causées par les sites contaminés.

Section 1 : Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La *Loi fédérale sur le développement durable* fournit le cadre législatif pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une SFDD qui rendra la prise de décisions d'ordre environnemental plus transparente et responsable devant le Parlement. La SFDD de 2019 à 2022 présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Pour s'aligner sur les objectifs de la Loi, qui sont de tenir compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux dans la prise de décisions, et de rendre le processus décisionnel plus transparent et davantage axé sur la reddition de comptes devant le Parlement, RCAANC contribue à l'atteinte des cibles énoncées dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la présente SMDD.

Section 2 : Vision et contexte du développement durable à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RCAANC est chargé de faire progresser les efforts du Canada en vue d'une véritable réconciliation et d'accélérer le renouvellement de la relation de la Couronne avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. De plus, à la suite de la création du nouveau poste de ministre des Affaires du Nord, en novembre 2019, le Ministère a souligné son engagement à créer des changements importants et durables et à œuvrer pour une région arctique et nordique dynamique, prospère et durable.

Dans le cadre des efforts déployés par le ministère à remplir ce mandat, RCAANC s'engage à travailler avec ses partenaires vers l'autodétermination et à soutenir les partenaires nordiques, territoriaux et autochtones afin de développer des communautés autochtones et nordiques durables. Dans le cadre des efforts que déploie RCAANC à faire progresser cette vision, le Ministère a établi des indicateurs de rendement clés, qui contribuent à la réalisation des objectifs et des cibles identifiés dans la SFDD de 2019 à 2022.

La SMDD du ministère s'aligne sur cinq des treize objectifs énoncés dans la SFDD de 2019 à 2022 :

1. **Écologisation du gouvernement** : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.
2. **Des actions efficaces contre les changements climatiques** : Une économie à faibles émissions de carbone contribue à limiter l'élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et soutenir les efforts visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.
3. **Énergie propre** : Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable.
4. **Alimentation durable** : L'innovation et l'ingéniosité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire de premier plan au profit de tous les Canadiens.
5. **Communautés sécuritaires et saines** : Tous les Canadiens vivent dans des communautés propres et durables qui contribuent à leur santé et leur bien-être.

Objectif de la SFDD : Écologisation du gouvernement – RCAANC est gardien de bâtiments, loue des espaces dans des installations partout au pays, gère un parc de véhicules et achète des biens et des services afin de servir les Canadiens. Les engagements pris au titre de l'objectif d'écologisation du gouvernement décrivent les domaines sur lesquels RCAANC prévoit de se concentrer pour continuer à réduire les effets environnementaux associés aux opérations matérielles et aux décisions d'approvisionnement du Ministère. Plus précisément, RCAANC continuera à prendre des mesures pour « écologiser » ses bâtiments, appuyer la réduction de la consommation d'énergie du parc automobile du Ministère et mieux intégrer les considérations de performance environnementale dans tous les aspects du processus d'approvisionnement du Ministère. De plus, puisque le renouvellement de la relation entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada exige que des occasions de consultation et de participation significatives se présentent fréquemment et au fil du temps, le Ministère fera des efforts réalisables et responsables sur le plan financier pour réduire ses émissions de carbone et son empreinte écologique, en prenant des décisions écoresponsables dans les déplacements et en combinant les déplacements pour atteindre plusieurs objectifs lorsque cela est possible.

Objectif de la SFDD : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Comme le reconnaît le Cadre stratégique du gouvernement du Canada pour l'Arctique et le Nord, les changements climatiques sont un problème mondial critique qui s'avère toucher les communautés nordiques et autochtones à un rythme accéléré par rapport au reste du Canada. Dans le cadre de l'engagement du Ministère à s'attaquer aux changements climatiques avec ses partenaires territoriaux, autochtones et nordiques, RCAANC continue de faire progresser les changements significatifs grâce à sa série de programmes axés sur les changements climatiques, conçus pour soutenir une action efficace sur le climat par l'atténuation et l'adaptation. Le programme ARDEC Nord (Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord) de RCAANC accorde des ressources financières pour la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, ainsi que le renforcement des capacités et la planification dans les régions du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Nunavik et du Nunatsiavut. L'augmentation de l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables entraîneront des avantages environnementaux, sociaux et économiques pour soutenir le développement de communautés nordiques, plus saines et plus durables. L'adaptation, un facteur clé dans la lutte contre le changement climatique, consiste à prendre des décisions intelligentes, éclairées et tournées vers l'avenir. Les programmes Adaptation des Premières Nations de CIRNAC, Préparation aux changements climatiques dans le Nord et les nouveaux programmes de surveillance communautaire du climat autochtone se concentrent sur l'élaboration d'informations et d'outils pour aider les communautés autochtones et nordiques à identifier les impacts des changements climatiques et les mesures d'adaptation. Le résultat à long terme de ces programmes sera d'accroître la résilience aux impacts du changement climatique en mettant en œuvre des mesures d'adaptation. Au-delà de ces mesures, RCAANC continue de travailler en partenariat avec les partenaires territoriaux, autochtones et nordiques pour s'assurer que des actions collectives peuvent être prises afin de faire progresser les priorités communes liées au développement durable.

Objectif de la SFDD : Énergie propre – RCAANC cherche à assurer que tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable, en travaillant avec les gouvernements territoriaux, les organisations et les communautés autochtones et d'autres ministères fédéraux afin d'élaborer un plan et un calendrier de déploiement d'énergies renouvelables innovantes et de solutions de rechange efficaces au diesel. Le Ministère continue également à travailler avec d'autres gouvernements et le secteur privé pour améliorer le développement de sources d'énergie propres et renouvelables, notamment par l'entremise du programme ARDEC Nord (Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités). De plus, RCAANC aide également les gouvernements territoriaux à investir dans des sources d'énergie propres, comme l'ont démontré les récents investissements réalisés dans le cadre du projet d'expansion hydroélectrique Taltson du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ces investissements appuient l'engagement du Ministère à travailler en partenariat avec des partenaires territoriaux et autochtones en appuyant leur transition vers des sources d'énergie durables et propres qui contribuent aux objectifs de développement durable du Canada.

Objectif de la SFDD : Alimentation durable – RCAANC contribue à créer un secteur agricole et une économie alimentaire de premier plan à l'échelle mondiale au profit de tous les Canadiens grâce à son programme Nutrition Nord Canada. Le Ministère offre une contribution pour l'achat au détail d'aliments nutritifs et périssables qui doivent être transportés par avion dans les collectivités du Nord qui ne sont pas accessibles toute l'année par transport de surface, afin de rendre ces aliments plus accessibles et abordables pour les résidents des collectivités isolées du Nord canadien.

Objectif de la SFDD : Communautés sécuritaires et saines – RCAANC s’assurera que tous les Canadiens vivent dans des communautés propres et durables qui favorisent leur santé et leur bien-être, en gérant les sites contaminés de manière à réduire les risques pour la santé et la sécurité humaines et environnementales. À compter de 2020, le Ministère mettra en œuvre le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord, qui gèrera l’assainissement de huit sites miniers abandonnés situés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. RCAANC poursuivra également ses travaux dans le cadre du Plan d’action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF) afin de s’attaquer aux sites hautement prioritaires.

Section 3 : Engagements de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada



Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Ministre responsable : Tous les ministres

Le présent objectif décrit les engagements de la Stratégie d'écologisation du gouvernement, de même que les exigences en matière de rapports prévues par la Politique d'achats écologiques.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
Réduire les émissions de GES des installations et des parcs automobiles du gouvernement fédéral par rapport aux niveaux de 2005 de 40 % d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % d'ici 2050 (l'objectif étant d'être neutre en carbone).	Tous les nouveaux bâtiments et toutes les rénovations importantes accorderont la priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et qu'au coût total des évaluations de propriété qui comprennent la tarification virtuelle du carbone.	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre une évaluation stratégique du portefeuille immobilier du Ministère afin de déterminer la voie la plus rentable pour réaliser des opérations à faibles émissions de carbone, • Au plus tard à compter de 2022, tous les nouveaux bâtiments fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les partenariats public-privé) devraient être construits de manière à être carboneutres, à moins qu'une analyse de rentabilité n'indique une construction prête à la carboneutralité. 	Des mesures visant à réduire la demande en énergie ou à faire le virage vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone entraîneront une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement des bâtiments. Ces actions contribuent à l' ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et à l' ODD 12 (Consommation et production responsables) .	<p><u>Immeubles</u></p> <p>Point de départ :</p> <p>RCAANC a commencé à suivre les émissions des installations au cours de l'exercice 2017-2018.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES provenant des installations au cours de l'exercice 2017-2018 (année de référence) : = 1,8 kt d'éq. CO₂ • Émissions de GES provenant des installations au cours de l'exercice 	Services internes
	Les ministères adopteront et déploieront des technologies propres et	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration interne pour identifier et faire progresser les possibilités de technologies propres, 	Comprendre la gamme d'applications des technologies propres dans		Services internes

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
	mettront en place des procédures afin de gérer l'exploitation des bâtiments, et tireront parti des programmes visant à améliorer la performance environnementale des bâtiments.	<p>d'exploitation des bâtiments et de performance environnementale des bâtiments au cours de l'exercice 2020-2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> Établissement d'objectifs ministériels en matière d'achats écologiques afin de donner la priorité aux biens immobiliers carboneutres d'ici l'exercice 2020-2021. 	<p>l'exploitation des bâtiments et déterminer les technologies propres achetées par les ministères et le but dans lequel elles ont été achetées permettra de sensibiliser aux possibilités offertes par les technologies propres dans l'environnement bâti et, en fin de compte, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser une production et une consommation plus efficaces.</p> <p>Cette action contribue à l'ODD 11 (Villes et communautés durables) et à l'ODD 12 (Consommation et production responsables).</p>	<p>concerné (2018-2019) = 2,3 kt d'éq. CO₂</p> <ul style="list-style-type: none"> Variation en pourcentage (%) des émissions de GES provenant des installations de l'exercice 2017-2018 à l'exercice concerné = 28 % <p><u>Parc de véhicules</u></p> <p>Point de départ : (en développement)</p> <p>Les émissions de l'année de référence ajustée du parc de véhicules de RCAANC seront finalisées au cours de l'exercice 2020-2021. ¹</p>	
	La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de	<ul style="list-style-type: none"> Soixante-quinze pour cent (75 %) des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc 	La rationalisation des parcs de véhicules par le retrait des véhicules émetteurs peut réduire les émissions de GES.	<p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Émissions de GES du parc de véhicules pour l'exercice 2005-2006 	Services internes

¹ Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats a été retardée, mais il est prévu que des mesures de base soient rétablies d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
	recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés.	<p>automobile seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p> <ul style="list-style-type: none"> Tous les nouveaux achats de véhicules des cadres seront des véhicules à zéro émission ou hybrides. 	<p>L'année de référence du parc de véhicules de RCAANC en matière de GES est en cours de rajustement pour tenir compte du transfert des véhicules et d'une part importante correspondante de la consommation annuelle de carburant du Ministère au nouveau ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC).</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en réduisant la consommation de carburant.</p>	<p>(année de référence rajustée) : = 0,085 ktCO₂e (estimé)</p> <ul style="list-style-type: none"> Émissions de GES du parc de véhicules au cours de l'exercice 2018-2019 = 0,087 kt d'éq. CO₂ Variation en pourcentage (%) des émissions de GES provenant du parc de véhicules de l'exercice 2005-2006 à l'exercice concerné = +2,3 % Consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice 2005-2006 : 35 465 Consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) pour l'exercice 2018-2019 : 37 664 Les données sur les carburants et les gaz à effet de serre pour 	

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
				l'exercice 2019-2020 seront disponibles d'ici septembre 2020. La variation en pourcentage des émissions de GES du parc de véhicules sera calculée à partir de la base de référence ci-dessus.	
Détourner des sites d'enfouissement au moins 75 % (selon le poids) de tous les déchets opérationnels non dangereux d'ici 2030.	Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre et divulguer les taux de récupération des déchets d'ici 2022. • Engager les employés dans des initiatives de récupération des déchets. • Rendre compte de la consommation d'énergie et d'eau des bâtiments et des déchets générés en utilisant ENERGY STAR Portfolio Manager pour toutes les nouvelles locations de locaux à bureaux et tous les renouvellements de baux pour les espaces de plus de 500 mètres carrés. 	Réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions attribuables au transport. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées	<p>Point de départ : (en développement)</p> <p>Les données de référence de RCAANC pour les déchets opérationnels non dangereux sont en cours d'élaboration et devraient être publiées d'ici l'exercice 2021-2022. ²</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <p>RCAANC commencera à rendre compte des indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 :</p>	Services internes Organisation des Affaires du Nord

² Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats a été retardée, mais il est prévu que des mesures de base soient rétablies d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
			<p>par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en faisant la promotion d'une gestion durable des déchets.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Masse des déchets opérationnels non dangereux produits dans l'année = [X] tonnes/année • Masse de déchets opérationnels non dangereux détournés dans l'année = [Y] tonnes/année • Pourcentage (%) de déchets opérationnels non dangereux détournés = [Y/X] % 	
<p>Détourner des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) de tous les déchets de plastique d'ici 2030.</p>	<p>Autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer l'utilisation inutile des produits de plastique à usage unique dans les activités, les événements et les réunions du gouvernement; • Élaborer des instruments politiques ministériels pour demander et soutenir l'élimination de l'utilisation inutile de produits de plastique à usage unique. 	<p>Réduire la production de déchets plastiques contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions attribuables au transport. La récupération des</p>	<p>Point de départ : (en développement)</p> <p>Les données de référence de RCAANC sur la récupération des produits de plastique à usage unique sont en cours d'élaboration et devraient être publiées d'ici l'exercice 2021-2022. ³</p> <p>Indicateurs de rendement :</p>	<p>Services internes</p>

³ Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats a été retardée, mais il est prévu que des mesures de base soient rétablies d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		<ul style="list-style-type: none"> Lors de l'achat de produits de plastique, RCAANC fera la promotion de l'achat de produits de plastique durables et la réduction des déchets d'emballage de plastique connexes. Suivre et divulguer les taux ministériels de récupération des déchets d'ici 2022. 	<p>matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en réduisant la production de déchets plastiques.</p>	<p>RCAANC établira des niveaux de référence pour les indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Masse des déchets de plastique produits dans l'année = [X] tonnes/année Masse des déchets de plastique détournés dans l'année = [Y] tonnes/année Pourcentage (%) de déchets de plastique détournés = [Y/X] % 	
<p>Détourner des sites d'enfouissement au moins 90 % (selon le poids) de tous les déchets de construction et de démolition (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030)</p>	<p>Autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suivre et divulguer les taux ministériels de récupération des déchets d'ici 2022. Établir des objectifs ministériels en matière d'achats écologiques pour exiger le détournement des déchets des projets de construction et de démolition. 	<p>Réduire la production de déchets de construction et de démolition contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les</p>	<p>Point de départ : (en développement)</p> <p>Les données de référence de RCAANC sur les déchets de construction et de démolition des ministères sont en cours d'élaboration et devraient être publiées d'ici l'exercice 2021-2022. ⁴</p>	<p>Services internes</p>

⁴ Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats a été retardée, mais il est prévu que des mesures de base soient rétablies d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
			<p>émissions attribuables au transport. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en réduisant les déchets acheminés aux sites d'enfouissement dans le cadre de projets de construction et de démolition.</p>	<p>Indicateurs de rendement :</p> <p>RCAANC commencera à rendre compte des indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masse des déchets de construction et de démolition produits dans l'année = [X] tonnes/année • Masse des déchets de construction et de démolition détournés dans l'année = [Y] tonnes/année • Pourcentage (%) de déchets de construction et de démolition détournés = [Y/X] % 	
D'ici 2030, 75 % des transactions nationales de location de locaux à bureaux doivent être neutres en carbone dans les cas où le gouvernement fédéral représente au moins 75 % de l'espace occupé (en mètres	Dans tous les nouveaux baux de locaux à bureaux et les renouvellements de bail pour des superficies de plus de 500 mètres carrés au pays, les propriétaires doivent signaler la consommation	<ul style="list-style-type: none"> • Pour tous les nouveaux contrats de location de bureaux à usage domestique et les renouvellements de contrats accordés après le 1^{er} avril 2025, lorsque le gouvernement fédéral est le locataire majoritaire, lorsque les 	Les bâtiments les plus performants et les mieux notés réduisent généralement la consommation d'énergie et donc les émissions de gaz à effet de serre provenant du chauffage et de l'électricité (le cas échéant).	<p>Point de départ :</p> <p>RCAANC loue des biens immobiliers à Cambridge Bay, au Nunavut, pour soutenir la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique, et ces baux</p>	Services internes

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
carrés), si les conditions du marché le permettent et si un contexte concurrentiel existe.	d'énergie et d'eau des bâtiments et les déchets générés à l'aide d'ENERGY STAR Portfolio Manager.	conditions du marché le permettent et qu'un environnement concurrentiel existe, la préférence sera donnée aux bâtiments dont le score d'ENERGY STAR Portfolio Manager est le plus élevé disponible.	Cette mesure contribue à l' ODD 12 (Consommation et production responsables) en réduisant la consommation d'énergie et en stimulant la demande d'espaces de bureaux carboneutres.	devraient être transférés à Savoir polaire Canada d'ici l'exercice 2020-2021. Toutes les autres installations utilisées par RCAANC à des fins opérationnelles appartiennent au Ministère ou sont fournies par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). ⁵ Indicateurs de rendement : RCAANC commencera à rendre compte des indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 : <ul style="list-style-type: none">• Pourcentage des transactions de location de bureaux à usage domestique qui sont carboneutres• Pourcentage de baux de bureaux à usage domestique et de	

⁵ Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats a été retardée, mais il est prévu que des mesures de base soient rétablies d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
				renouvellements de baux attribués ayant le score d'ENERGY STAR Portfolio Manager le plus élevé. • Score moyen d'ENERGY STAR Portfolio Manager pour les nouveaux baux de bureaux à usage domestique et les renouvellements de baux	
Posséder un parc de véhicules administratif composé d'au moins 80 % de véhicules à émission zéro d'ici 2030.	La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés.	<ul style="list-style-type: none"> • Soixante-quinze pour cent (75 %) des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile seront des véhicules à zéro émission ou hybrides. • Tous les nouveaux achats de véhicules des cadres seront des véhicules à zéro émission ou hybrides. 	<p>Comme les véhicules conventionnels sont remplacés au cours de leur durée de vie par des véhicules à zéro émission, ou que la taille de la flotte est réduite, une plus grande proportion du parc de véhicules sera constituée de véhicules à zéro émission.</p> <p>RCAANC se heurte à des obstacles nuisant à l'atteinte de cet objectif, car la majorité des véhicules du Ministère doivent circuler dans des</p>	<p>Point de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de véhicules à zéro émission dans le parc de véhicules administratif = 0 % (exercice 2018-2019) <p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de véhicules dans le parc de véhicules administratif = 46 (exercice 2019-2020) • Pourcentage des achats annuels de parc de véhicules administratifs qui sont des véhicules à zéro 	Services internes

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
			<p>régions nordiques éloignées et extrêmement froides, où il est difficile d'obtenir du service pour les véhicules à zéro émission. RCAANC met à jour ses politiques et procédures ministérielles pour l'achat de parcs de véhicules afin d'exiger la réalisation de tableaux de « dimensionnement » pour les nouveaux véhicules.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en favorisant l'acquisition et l'exploitation de véhicules à zéro émission</p>	<p>émission ou des véhicules hybrides = 0 % (exercice 2019-2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de véhicules à zéro émission dans le parc de véhicules administratifs = 0 % (exercice 2019-2020) • Achats de véhicules de fonction hybrides ou à émission zéro = 2 (exercice 2019-2020) 	
D'ici 2022, les ministères élaboreront des mesures visant à réduire les risques que présentent les changements climatiques pour	Augmenter la formation et le soutien en matière d'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux	<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2021, RCAANC prendra des mesures pour comprendre le large éventail d'impacts des changements climatiques qui pourraient poser une menace pour les actifs, les services 	La prise en compte de la variabilité et des changements climatiques dans les politiques, programmes et opérations est l'un des moyens les plus importants dont dispose le	<p>Point de départ :</p> <p>RCAANC a réalisé un travail considérable à ce jour sur l'évaluation des impacts des changements climatiques pour les activités de programme du</p>	Services internes

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
les actifs, les services et les activités.	changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées	et les opérations fédéraux partout au pays.	gouvernement pour s'adapter à l'évolution du climat. Elle est conforme à l'approche de gestion des risques du gouvernement, qui consiste à améliorer la protection des biens et des ressources publics et à renforcer la planification et la prise de décision. Cette mesure contribue à l' ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) en rendant obligatoires la prise en compte des risques climatiques et l'élaboration de plans et de mesures d'atténuation correspondants.	Ministère et les intervenants du Nord. L'évaluation des risques liés aux changements climatiques pour les biens dont le Ministère a la garde doit encore être achevée. Indicateur de rendement : <ul style="list-style-type: none">RCAANC réalisera une évaluation ministérielle des risques liés aux changements climatiques pour les biens, services et opérations du Ministère d'ici l'exercice 2021-2022	
	D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment favorisant la résilience au changement climatique qui sont en cours d'élaboration par le	<ul style="list-style-type: none"> Tous les grands projets immobiliers intégreront l'adaptation aux changements climatiques dans les aspects de la conception, de la construction et du fonctionnement. 	L'adoption rapide du code dans la construction des bâtiments témoigne du rôle de leadership exercé par le gouvernement fédéral en	Point de départ : (en développement) Le Cadre de durabilité des biens immobiliers de RCAANC devrait être élaboré au cours	Services internes

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
	Conseil national de recherches Canada (CNRC).	<ul style="list-style-type: none"> L'adaptation aux changements climatiques sera incluse dans les aspects de la conception, de la construction et de l'exploitation des projets de biens immobiliers ou d'actifs techniques. La construction de bâtiments se fera conformément au code du CNRC. 	<p>matière de bâtiments résistants aux changements climatiques.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 11 (Villes et communautés durables) en veillant à ce que les projets immobiliers soient résistants face aux impacts et aux risques liés aux changements climatiques qui ont été relevés.</p>	<p>de l'exercice 2020-2021. Ce cadre rendra obligatoire l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans tous les projets immobiliers.⁶</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> RCAANC indiquera le pourcentage de bâtiments construits au cours de l'année de référence qui sont conformes aux codes du bâtiment favorisant la résilience au changement climatique du CNRC, à partir de l'exercice 2020-2021. 	
Utiliser de l'électricité entièrement propre d'ici 2025.	Autres	<ul style="list-style-type: none"> Dans les régions où la production d'électricité est émettrice de carbone, les organisations produiront ou achèteront au minimum des mégawatts-heures d'électricité renouvelable équivalant 	L'utilisation d'une électricité propre élimine les émissions de GES dans les administrations où se trouvent des sources de production émettrices.	<p>Point de départ : (en développement)</p> <p>RCAANC n'achète de l'électricité que pour les installations opérationnelles du Ministère situées au</p>	Services internes

⁶ Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats sera peut-être retardée, mais il est prévu que le Cadre de durabilité soit élaboré d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		<p>à celle produite par la partie à forte teneur en carbone du réseau électrique. Cela inclut l'utilisation d'électricité renouvelable produite sur place ou achetée hors site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il existe une préférence, mais pas d'obligation, pour l'achat l'électricité dans la province ou le territoire où elle est consommée. 	<p>Cette mesure contribue à l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) en stimulant la demande d'électricité propre dans les régions où se trouvent des installations opérationnelles gérées par RCAANC.</p>	<p>Nunavut. L'électricité pour toutes les autres installations du Ministère est fournie par SPAC. RCAANC est actuellement en train de déterminer une mesure de base pour cet indicateur.⁷</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <p>RCAANC commencera à rendre compte des indicateurs suivants d'ici l'exercice 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité dans l'année = [X] kWh • Consommation d'électricité provenant de sources non émettrices (y compris les certificats d'énergie renouvelable) dans l'année = [Y] kWh • Pourcentage (%) d'électricité propre = [Y/X] % 	

⁷ Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats a été retardée, mais il est prévu que des mesures de base soient rétablies d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
Mesures à l'appui de l'objectif : Écologisation du gouvernement	Réduire l'énergie grise et l'utilisation de matières dangereuses en construction et en rénovation.	<ul style="list-style-type: none"> • Spécification des matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans la construction et les contrats de construction • Remplacement des matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans les projets de construction et de rénovation. 	<p>L'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque élargit le marché et encourage l'industrie à adopter des pratiques d'extraction, de production et d'élimination à faible teneur en carbone. Cela permettra de réduire les émissions de niveau 3 et d'autres effets néfastes sur l'environnement.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en minimisant les émissions résultant des projets de construction et de rénovation.</p>	<p>Point de départ : (en développement)</p> <p>Le Cadre de durabilité des biens immobiliers de RCAANC devrait être élaboré au cours de l'exercice 2020-2021. Ce cadre rendra obligatoire l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans tous les projets immobiliers.⁸</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <p>RCAANC commencera à rendre compte des indicateurs suivants d'ici l'exercice 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de grands projets de construction 	

⁸ Notez qu'en raison de la pandémie mondiale, la finalisation de ces résultats a été retardée, mais il est prévu que des mesures de base soient rétablies d'ici l'exercice 2020-21.

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
	<p>Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions du gouvernement en matière d'approvisionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure des critères qui intègrent la réduction du carbone, les plastiques durables et des avantages accrus pour l'environnement dans l'approvisionnement de biens et services qui ont un grand impact sur l'environnement. • Intégrer des facteurs environnementaux aux processus et aux contrôles de gestion des achats. • Intégrer des considérations environnementales dans l'élaboration de tout instrument d'achat d'usage commun. • Veiller à ce que les principaux cadres incluent la contribution et l'appui à l'égard des objectifs de la Politique d'achats écologiques dans leurs évaluations de rendement • Établir des cibles ministérielles pour réduire les répercussions 	<p>Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et sont censés motiver les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et des services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en imposant la prise en compte de la performance environnementale dans les décisions d'achat.</p>	<p>dans lesquels le carbone intrinsèque dans les matériaux de construction a été réduit au minimum.</p> <p>Point de départ :</p> <p>La nouvelle Directive de RCAANC sur l'approvisionnement écologique et douze objectifs ministériels en matière d'achats écologiques ont reçu l'appui du Cercle principal des politiques du Ministère en 2019 et ils devraient être approuvés et mis en œuvre au cours de l'exercice 2020-2021. Les nouveaux objectifs ministériels de RCAANC en matière d'achats écologiques seront pris en compte dans la prochaine mise à jour de cette stratégie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume des dépenses par l'entremise d'offres à commandes et 	<p>Services internes</p>

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		environnementales de biens ou de services particuliers.		<p>d'arrangements en matière d'approvisionnement qui incluent des critères environnementaux en 2018-2019 : 100 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les nouveaux instruments d'approvisionnement à usage commun en 2018-2019 : 100 % • Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les marchés publics d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars en 2018-2019 : Non disponible <p>Indicateurs de rendement :</p>	

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
				<ul style="list-style-type: none"> • Volume des dépenses par l'entremise d'offres à commandes et d'arrangements en matière d'approvisionnement qui incluent des critères environnementaux en 2019-2020 : 100 % • Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les nouveaux instruments d'approvisionnement à usage commun en 2019-2020 : 100 % • Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les marchés publics d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars en 	

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
	Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration de technologies propres.	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre ou commander des travaux de recherche et de développement pour des technologies propres innovantes. • Aborder des besoins ministériels particuliers ou accroître l'efficacité opérationnelle en mettant à l'essai des innovations de pointe qui ne sont pas encore disponibles sur le marché. • Prêcher par l'exemple à titre de premier utilisateur des innovations de technologie propre. • Élaborer des propositions d'innovation opérationnelle au titre du Fonds pour un gouvernement vert. • Créer des réserves ou des objectifs ministériels pour l'acquisition de biens et de services de technologies propres 	<p>Les mesures prises par les ministères individuels visent à favoriser, à soutenir ou à acquérir des technologies écologiques propres et ultramodernes qui réduisent l'empreinte environnementale des activités gouvernementales et contribuent au succès des entreprises de technologies propres canadiennes.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure) en encourageant l'adoption et la démonstration de nouvelles technologies propres et en montrant l'exemple.</p>	<p>2019-2020 : Non disponible</p> <p>Point de départ : Ces dernières années, les priorités de RCAANC en matière d'écologisation ont été axées sur le respect des exigences impératives. La transformation de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien, qui est encore en cours, a empêché le Ministère de faire avancer les projets d'adoption de nouvelles technologies propres. Le prochain Cadre de durabilité des biens immobiliers du Ministère et l'Approche relative aux activités écologiques en milieu de travail offriront des possibilités de déploiement de technologies propres.</p>	Services internes

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les évaluations du cycle de vie et les approches fondées sur les résultats dans les pratiques de passation de marchés afin de garantir que les approches innovantes sont prises en compte. 		Indicateur de rendement : <ul style="list-style-type: none"> RCAANC fera un recensement des projets qui adoptent des technologies propres d'ici l'exercice 2020-2021 et en rendra compte. 	
	L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.	Veiller à ce que les décideurs ainsi que les spécialistes de la gestion du matériel et de l'approvisionnement reçoivent la formation et les renseignements nécessaires à l'appui des pratiques d'approvisionnement écologique.	<p>Les pratiques d'achats écologiques intègrent les facteurs environnementaux dans la prise de décisions concernant les achats et devraient inciter les fournisseurs à offrir des biens, des services et une chaîne d'approvisionnement plus verts.</p> <p>Cette mesure contribue à l'ODD 12 (Consommation et production responsables) en imposant la prise en compte de la performance environnementale dans les décisions d'achat.</p>	Point de départ : Les spécialistes ministériels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel doivent suivre le cours en ligne de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques. On a déterminé que le taux d'achèvement de ce cours était de 95 % en 2017 (21 employés sur 22), chiffre qui n'a pas été vérifié depuis en raison de changements organisationnels minimes résultant de la transformation de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord	Services internes

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
				<p>canadien (AANC), devenu RCAANC et SAC.</p> <p>RCAANC a mis au point une formation actualisée pour les responsables des achats du ministère sur la manière d'enregistrer les détails des achats écologiques dans le système d'information financière dont la mise en place est actuellement prévue pour l'exercice 2020-2021.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de spécialistes en approvisionnement et en gestion du matériel qui ont suivi le cours de formation de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques doit être vérifié et faire l'objet d'un rapport annuel à partir de l'exercice 2020-2021. 	

Écologisation du gouvernement Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
				<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de spécialistes en approvisionnement qui ont suivi une formation ministérielle sur l'enregistrement des achats écologiques dans le système d'information financière doit faire l'objet d'un rapport à partir de l'exercice 2020-2021. 	



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Une économie à faibles émissions de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à mener des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius

Ministre responsable : ministre de l'Environnement et du Changement climatique; soutenu par une approche pangouvernementale de mise en œuvre

Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
<p>Mesures à l'appui de l'objectif :</p> <p>Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> <p><i>Cette section énonce des mesures qui appuient l'objectif Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, mais qui ne visent pas directement une cible de la SFDD.</i></p>	<p>Fournir du soutien et du financement pour la résilience climatique</p>	<p>Fournir du financement aux collectivités des Premières Nations afin d'évaluer les risques liés aux changements climatiques, d'élaborer des plans d'adaptation et de dessiner des cartes des zones inondables.</p>	<p>SFDD : Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations soutient des projets communautaires qui permettent aux Premières Nations au sud du 60^e parallèle de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Un financement de 9 000 000 \$ est disponible chaque année pour soutenir des projets tels que : l'évaluation des risques liés aux changements climatiques; l'intégration des risques liés aux changements climatiques dans les documents de planification communautaire; la détermination de mesures d'adaptation pour réduire les impacts des changements climatiques; la collecte du savoir autochtone pour connaître ce que les collectivités savent des événements et tendances climatiques passés; la cartographie des plaines inondables pour évaluer les</p>	<p>Point de départ : Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations a été créé en 2016-2017. En mars 2019, le programme avait financé 108 projets, pour un financement totalisant plus de 18 millions de dollars.</p> <p>Indicateurs de rendement : Montant des fonds du projet d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations investis annuellement.</p> <p>Cible :</p> <p>9 millions de dollars par an</p>	<p>Changements climatiques et énergie propre</p>

			risques d'inondation actuels et futurs prévus pour les infrastructures communautaires.		
			ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques		
		Fournir des fonds aux collectivités nordiques et autochtones pour évaluer les risques liés aux changements climatiques, élaborer des plans d'adaptation et mettre en œuvre des mesures d'adaptation.	SFDD : Le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord soutient des projets communautaires qui permettent aux collectivités nordiques et autochtones du nord du Canada de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Une somme de 8 800 000 dollars est disponible chaque année pour soutenir des projets liés aux changements climatiques tels que : l'évaluation des risques liés aux changements climatiques, l'élaboration de cartes des risques et de plans d'adaptation; l'élaboration d'options d'adaptation; la mise en œuvre de mesures d'adaptation structurelles et non structurelles.	Point de départ : Le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord a été créé en 2016-2017. En mars 2019, le programme avait financé 135 projets, pour un financement totalisant plus de 19 millions de dollars. Indicateurs de rendement : Montant des fonds investis annuellement dans les projets du programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord. Cible : 8,8 millions de dollars – mars 2021	Changements climatiques et énergie propre
		Fournir des fonds pour aider les peuples autochtones à surveiller les changements climatiques et environnementaux dans leurs collectivités/terres traditionnelles.	SFDD : Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones aide les populations autochtones à surveiller le climat et les effets des changements climatiques afin de les aider à prendre des décisions fondées à la fois le savoir autochtone et sur la science. Chaque année,	Point de départ : Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones a été créé en 2017-2018. En mars 2019, le programme avait financé	Changements climatiques et énergie propre

			<p>6 000 000 \$ sont alloués pour soutenir des projets qui peuvent comprendre : la formation et l'embauche de membres de la collectivité; l'élaboration de plans de surveillance, le suivi des principaux indicateurs climatiques; l'évaluation et la gestion des données; la communication des résultats; le réseautage et l'engagement communautaire.</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>101 projets, pour un financement totalisant plus de 9 millions de dollars.</p> <p>Indicateurs de rendement : Montant des fonds investis annuellement dans le projet du Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones</p> <p>Cible :</p> <p>6 millions de dollars par an</p>	
	Travailler avec les partenaires sur les changements climatiques	Soutenir le renforcement des capacités et l'engagement et appuyer les tables du Cadre pancanadien (CP) bilatéral fondé sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse	<p>SFDD : Le Programme de mobilisation des peuples autochtones dans la politique climatique renforce les capacités des organisations autochtones nationales et régionales en finançant les positions autochtones sur les changements climatiques, en organisant des événements sur les changements climatiques et des séances d'engagement comme les tables du CP. Le renforcement des capacités en matière de changements climatiques des organisations autochtones permet aux peuples autochtones de jouer un rôle de premier plan dans les mesures de lutte contre les changements climatiques au sein de leurs collectivités et régions.</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<p>Point de départ :</p> <p>Le Programme de mobilisation des peuples autochtones dans la politique climatique a débuté en 2017. Une somme de 5 000 000 \$ a été investie au titre du programme en 2017-2018.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <p>Montant des fonds du Programme de mobilisation des peuples autochtones dans la politique climatique investis dans des projets de renforcement des</p>	Changements climatiques et énergie propre

				capacités et de mobilisation.	
				Cible : 5 000 000 \$ par an	



Énergie propre : Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable

Ministre responsable : ministre des Ressources naturelles

Énergie propre Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
D'ici à 2030, 90 % de l'électricité produite au Canada proviendra de sources renouvelables ne produisant aucune émission, l'objectif étant de 100 % à long terme.	Promouvoir la collaboration et le travail avec les partenaires sur les infrastructures d'énergie propre.	Aider les collectivités, les gouvernements et les organisations du Nord à planifier et à construire des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique qui réduisent la consommation de diesel pour l'électricité et le chauffage.	SFDD : Le programme ARDEC Nord (Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités) vise à réduire la dépendance des collectivités nordiques au diesel pour l'électricité et le chauffage. En finançant des projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique, le programme permettra de réduire l'utilisation du diesel, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plus de 30 projets sont financés chaque année à hauteur de 3 750 000 dollars. Les projets sont axés sur des technologies éprouvées (énergie solaire, énergie éolienne, stockage d'énergie, hydroélectricité, chauffage à la biomasse, récupération de chaleur résiduelle, éclairage DEL).	Point de départ : Le programme ARDEC Nord a été lancé en 2016-2017. Au 31 mars 2019, 93 projets ont été financés dans le Nord. La consommation de diesel a été réduite de 263 000 litres, ce qui représente une réduction de plus de 739 000 kilogrammes de CO ₂ . Indicateurs de rendement : Réduction (en litres) de la	Changements climatiques et énergie propre

Énergie propre Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
			https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1481305379258/1594737453888 ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable 7.2 D'ici 2030, augmenter sensiblement la part de l'énergie renouvelable dans le panier énergétique mondial	consommation de carburant diesel pour l'électricité et le chauffage dans les collectivités du Nord grâce à des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique Cible : Réduction de 12,5 millions de litres de carburant diesel (soit une réduction de 0,035 mégatonne des émissions de gaz à effet de serre) d'ici 2028.	



Alimentation durable : L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants à l'échelle mondiale dans l'intérêt de tous les Canadiens

Ministres responsables : ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire; ministre de la Santé; ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Alimentation durable Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable</p> <p><i>Cette section énonce des mesures qui appuient l'objectif Alimentation durable, mais qui ne visent pas directement une cible de la SFDD.</i></p>	<p>Alimentation durable</p>	<p>Les résidents des collectivités admissibles ont accès à des aliments périssables nutritifs à un tarif subventionné.</p> <p>Fournir une contribution pour les produits de base (denrées non périssables et autres articles non alimentaires/essentiels) expédiés par transport de surface.</p> <p>Les choix nutritionnels et la santé des collectivités isolées du Nord sont renforcés.</p>	<p>SFDD : Alimentation durable</p> <p>ODD 11 : Alimentation durable</p> <p>Nutrition Nord Canada est un programme du gouvernement du Canada qui contribue à favoriser l'alimentation et les systèmes de sécurité alimentaire durables pour les habitants du Nord.</p> <p>La contribution pour l'alimentation de Nutrition Nord Canada concourt à accroître l'offre d'aliments nutritifs et l'accès à ces aliments pour les résidents du Nord, ce qui favorise un régime alimentaire et des choix alimentaires sains.</p> <p>Au-delà de l'accès à la nutrition et aux aliments sains, Nutrition Nord Canada s'attaque aux questions de sécurité alimentaire par des politiques qui favorisent les aliments sains et durables et les systèmes de sécurité alimentaire dans le Nord. Ces politiques se composent de trois</p>	<p>Point de départ : 0 % (2010-2011)</p> <p>Indicateurs de rendement : Pourcentage des rapports annuels de vérification de la conformité qui indiquent que les contributions ont été entièrement transférées aux consommateurs d'ici le 31 mars 2021.</p> <p>Cible : 100 %</p> <p>Point de départ : 20 458 417 kg en 2010-2011</p> <p>Indicateurs de rendement : Quantité de denrées alimentaires subventionnées (kg) par habitant par catégories de</p>	<p>Nutrition Nord Canada</p>

Alimentation durable Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
			<p>éléments essentiels qui doivent être abordés ensemble : 1) des aliments du commerce abordables; 2) des aliments traditionnels; 3) des aliments produits localement.</p> <p>Afin de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des habitants des collectivités isolées du Nord, Nutrition Nord Canada a mis au point, en collaboration avec des partenaires autochtones, la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, qui soutient l'accès à la nourriture traditionnelle par la chasse, la récolte et le partage des aliments.</p> <p>Nutrition Nord Canada continue de subventionner les aliments du marché tout en faisant en sorte que les aliments traditionnels viennent compléter le système alimentaire, afin de favoriser l'alimentation et les systèmes alimentaires durables dans le Nord.</p>	<p>denrées alimentaires subventionnées</p> <p>Cible : Stable ou en augmentation à partir de l'année de référence 2011 (20 458 417 kg en 2010-2011)</p> <p>Point de départ : Coût moyen du Panier de provisions nordique révisé en mars 2010-2011 (426,48 \$).</p> <p>Indicateur de rendement : Valeur moyenne annuelle du Panier de provisions nordique révisé</p> <p>Cible : Au niveau ou en dessous de la base de référence du panier de provisions, indexé sur l'inflation pour les aliments achetés en magasin (Statistique Canada).</p>	
	Alimentation durable	Assurer la prestation de la Subvention pour le soutien aux	SFDD : Alimentation durable – Renforcement de la récolte et du partage	Point de départ : 0 (mars 2020)	Nutrition Nord Canada

Alimentation durable Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		chasseurs-cueilleurs dans les collectivités admissibles, afin que celles-ci puissent s'équiper pour la récolte d'aliments locaux en soutien aux activités de partage de la nourriture.	des aliments traditionnels dans les collectivités isolées ODD 11 : Alimentation durable	Indicateur de rendement : Pourcentage des collectivités participant à Nutrition Nord Canada qui ont accès à des aides à la récolte. Cible 1 : 70 % des collectivités admissibles ont accès à l'aide à la récolte d'ici mars 2020. Cible 2 : 100 % des organismes visés par les accords sur les revendications territoriales et des entités autonomes reçoivent la subvention d'ici mars 2020.	



Collectivités sûres et saines : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être.

Ministres responsables : ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre de la Santé

Collectivités sûres et saines Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
Mesures à l'appui de l'objectif : Collectivités sûres et saines	Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés	Lancer le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord pour gérer huit mines abandonnées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest Gérer le portefeuille de sites contaminés du Ministère dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux	SFDD : La gestion des sites contaminés permettra au Ministère de réduire ou d'éliminer les risques pour la santé humaine et l'environnement.	Point de départ : Les sites qui font l'objet d'une gestion active incluent les sites visés par des activités de planification, de remise en état ou de suivi à long terme. Au cours d'une année donnée, le Programme des sites contaminés du Nord est en mesure de gérer activement la majorité des sites contaminés hautement prioritaires de RCAANC. Indicateur de rendement : Pourcentage des sites contaminés désignés prioritaires qui sont activement gérés Cible : 80 %	Programme des sites contaminés du Nord
	Fournir des informations pour éclairer les actions et la prise de décisions	Poursuivre la recherche et la surveillance en matière de concentrations de contaminants et de leurs	SFDD : Les données générées par le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) sont utilisées pour évaluer l'écosystème et la santé	Point de départ : Publications, modèles de données, rapports et conseils	Programme de lutte contre les

Collectivités sûres et saines Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		effets sur la faune et la population dans le Nord canadien dans le cadre du Programme des contaminants dans le Nord afin de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les contaminants dans les aliments traditionnels tout en fournissant de l'information qui aide les résidents et les collectivités à prendre des décisions éclairées au sujet de l'utilisation de leur nourriture.	humaine, et les conclusions de ces évaluations servent à élaborer des politiques donnant lieu à des mesures visant à éliminer les contaminants des sources de longue portée. Plus précisément, cette information appuie les mesures et les décisions prises par les autorités sanitaires du Nord, conformément aux processus du Conseil de l'Arctique, la Convention de Minamata sur le mercure et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. ODD : ODD 12 : Consommation et production responsables Cible 12.4	Indicateur de rendement : Pourcentage des recherches, des résultats et des données accessibles annuellement. Cible : 100 %	contaminants dans le Nord Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique
	Mieux comprendre les polluants atmosphériques et les substances nocives	Poursuivre la recherche et la surveillance en matière de concentrations de contaminants et de leurs effets sur la faune et la population dans le Nord	SFDD : Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) joue un rôle très important dans la production de données scientifiques sur les contaminants dans l'Arctique.	Point de départ : Systèmes de surveillance en place pour aborder les enjeux prioritaires dans le Nord. Indicateur de rendement : Maintien du pourcentage des	Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

Collectivités sûres et saines Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		canadien dans le cadre du Programme des contaminants dans le Nord afin de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, les contaminants dans les aliments traditionnels tout en fournissant de l'information qui aide les résidants et les collectivités à prendre des décisions éclairées au sujet de l'utilisation de leur nourriture.	Les résultats de la recherche effectuée dans le cadre du PLCN aident à élaborer des programmes internationaux de recherche et de surveillance connexes à long terme. Le PLCN et ses chercheurs travaillent selon une approche interdisciplinaire qui englobe les sciences naturelles et sociales, la surveillance communautaire et le savoir autochtone. Dans le cadre de ses activités, le PLCN a établi des liens avec d'autres programmes scientifiques de l'Arctique canadien tels qu'ArcticNet et Savoir polaire Canada afin de promouvoir la coordination et la coopération. Le PLCN travaille en collaboration avec les régions du Nord par l'intermédiaire de cinq comités régionaux des contaminants et quatre conseillers en recherche inuite afin de diriger des initiatives de recherche et de communication financées par le PLCN et d'y participer.	ensembles des données de surveillance des contaminants à long terme. Cible : 100 %	Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique

Collectivités sûres et saines Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
			<p>ODD : ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>Cible 12.4</p>		
	<p>Assumer un rôle de chef de file dans les accords internationaux et la collaboration sur la gestion des produits chimiques et la pollution atmosphérique transfrontalière</p>	<p>Continuer, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, à fournir des données, de l'information, un leadership et une expertise pour appuyer des initiatives internationales sous les auspices du Conseil de l'Arctique (p. ex., le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique), conformément à des ententes internationales et à leur évaluation de l'efficacité (p. ex., la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention de Minamata sur le mercure) et dans le cadre d'autres initiatives visant la réduction et l'élimination,</p>	<p>SFDD : Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (PLCN) fournit des données scientifiques servant à des ententes et à des évaluations internationales en matière de contaminants, ce qui aide le Canada à se positionner comme un chef de file international dans le domaine des sciences de l'Arctique. Les données générées par le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord sont utilisées pour évaluer l'écosystème et la santé humaine, et les conclusions de ces évaluations servent à élaborer des politiques donnant lieu à des mesures visant à éliminer les contaminants des sources de longue portée. Plus précisément, cette information appuie les mesures et les décisions prises par les autorités</p>	<p>Point de départ : Systèmes de surveillance efficaces et efficaces dans le Nord.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage des données recueillies qui sont liées à des systèmes d'observation plus généraux pertinents.</p> <p>Cible : 80 %</p>	<p>Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord</p> <p>Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique</p>

Collectivités sûres et saines Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		dans la mesure du possible, des contaminants transfrontaliers qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire du Nord, y compris dans les aliments traditionnels.	sanitaires du Nord et conformément aux processus du Conseil de l'Arctique, de la Convention de Minamata sur le mercure et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. ODD : ODD 12 : Consommation et production responsables Cible 12.4		
	Collectivités sûres et saines	Cerner les besoins scientifiques prioritaires pour améliorer la détection, l'échantillonnage et l'analyse des plastiques et des microplastiques dans les écosystèmes de l'Arctique et du Nord et établir des références pour la surveillance à long terme des tendances, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord. Ces activités de recherche et de surveillance	SFDD : Présente même dans les milieux les plus éloignés, la pollution plastique et microplastique est une préoccupation mondiale, bien que les données pour l'Arctique soient actuellement très limitées. Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord a déterminé les besoins scientifiques prioritaires dans le but d'améliorer la détection, l'échantillonnage et l'analyse des plastiques dans la faune et dans les milieux atmosphérique, terrestre, marin et d'eau douce de l'Arctique et du Nord. Ces	Point de départ : Il s'agit d'un nouvel indicateur, qui s'aligne sur le Programme scientifique canadien sur les plastiques. Indicateur de rendement : Nombre d'ensembles de données établis comme références pour la surveillance à long terme des plastiques dans le Nord Cible : 10	Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique

Collectivités sûres et saines Objectif(s) de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesure ministérielle correspondante	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point(s) de départ Indicateur(s) de rendement Cible(s)	Programme(s) au sein duquel (desquels) la mesure ministérielle sera prise
		<p>contribueront au Programme scientifique canadien sur les plastiques, qui contribueront à mieux comprendre comment les plastiques et les microplastiques sont distribués et se déplacent dans les écosystèmes de l'Arctique. À mesure des progrès de la science des plastiques, l'élaboration des politiques sera mieux éclairée et la capacité de suivre l'efficacité des mesures prises sera améliorée.</p>	<p>activités de recherche et de surveillance contribueront au Programme scientifique canadien sur les plastiques, ce qui permettra de mieux comprendre comment les plastiques et les microplastiques sont distribués et se déplacent dans les écosystèmes de l'Arctique. À mesure des progrès de la science des plastiques, l'élaboration des politiques sera mieux éclairée et la capacité de suivre l'efficacité des mesures prises sera améliorée.</p> <p>ODD : ODD 12 : Consommation et production responsables Cible 12.4</p> <p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines Cible 14.1</p>		

Section 4. Intégrer le développement durable

Dans le cadre des efforts déployés par RCAANC pour contribuer à la SFDD du Canada, le Ministère s'est donné des objectifs et des cibles et il a établi des mesures à prendre pour appuyer les priorités de développement durable ayant été établies aux niveaux national et international. Une partie de cet effort comprend la prise en compte par RCAANC du développement durable et des risques environnementaux dans l'élaboration des politiques, des programmes, des plans et des rapports. Les engagements pris dans le cadre de cette stratégie sont conformes au plan ministériel et seront alignés sur le prochain rapport sur les résultats ministériels et les profils d'information des programmes.

RCAANC continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus de l'évaluation environnementale stratégique (EES). Conformément à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le Ministère continuera à veiller à ce que toutes les propositions qui lui sont soumises pour approbation comprennent une analyse préliminaire et, si nécessaire, une EES. Une EES qui porte sur des propositions de politiques, de plans ou de programmes comporte une analyse des répercussions de la proposition sur l'environnement, notamment sur les buts et les cibles de la SFDD.

Actuellement, RCAANC fournit aux responsables de propositions des conseils sur l'application du processus d'EES et sur les exigences de la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, et d'autres efforts sont déployés pour renforcer et améliorer cette fonction au sein du Ministère, afin de contribuer au succès de la SMDD 2020-2023. Pour RCAANC, le terme proposition s'entend d'un mémoire au Cabinet, d'une présentation au Conseil du Trésor, d'une proposition de réglementation, des notes à l'intention du ministre aux fins d'approbation et de tout autre document stratégique visant à obtenir l'approbation du ministre ou du Cabinet.

Les déclarations sur les résultats des évaluations de RCAANC sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES) détaillée (voir [ici](#)). La déclaration publique vise à démontrer que les incidences sur l'environnement, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, des politiques, du plan et du programme approuvé ont été prises en considération pendant l'élaboration de la proposition et de la prise de décision.